PREFECTURE DE L'ISERE
Direction Départementale de Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE D'AOSTE

Une enquête publique est ouverte à compter du 05 avril 2016 et jusqu'au 04 mai 2016 inclus, d'une durée de 30 jours, sur le territoire d'Aoste concernant la demande d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, présentée par la Communauté de Communes des Vallons du Guiers dans le cadre du projet de réalisation de la Z.A.C du Parc Industriel d'Aoste (PIDA).

Le responsable du projet est la Communauté de Communes des Vallons du Guiers sise ZA Clermont 38480 Pont-de-Beauvoisin, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Au terme de l'enquête, les décisions pouvant être adoptées sont les suivantes :

- autorisation loi sur l'eau au titre du Code de l'Environnement,

Ces décisions seront prises par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Thierry Monier, docteur en géologie appliquée, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête. Il sera suppléé par M. Paul Fontanille, ingénieur divisionnaire de la DRIRE, retraité.

Le commissaire enquêteur sera présent, en mairie d'Aoste pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

le mardi 05 avril 2016 de 8h30 à 12h00
le samedi 16 avril 2016 de 9h00 à 12h00
le mercredi 04 mai de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête :

- les observations peuvent également être adressées par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie d'Aoste, siège de l'enquête.
- le dossier d'enquête sera consultable par le public, qui pourra y présenter ses observations sur le registre prévu à cet effet aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'Aoste.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté sur les sites internet suivant :
Site de la mairie d'Aoste : http://mairie-aoste.fr/mairie-aoste/economie.html
Site de la Communauté de Communes des Vallons du Guiers :
http://www.cc-vallonsduguiers.fr/site1_5/

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :
l'étude d'impact se rapportant au projet et l'avis du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – Direction Départementale des Territoires - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Préfecture de l'Isère – D.D.T - Service Environnement, en mairie d'Aoste et pendant un an sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr, à compter de leur publication.